

AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924_03-DE
Reçu le 03/10/2024



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAULIEU-SUR-MER –
EXERCICE BUDGETAIRE 2024 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
COMPLEMENTAIRE

Séance Publique Ordinaire du 24 SEPTEMBRE 2024
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Guerino PIROMALLI à M. Guy PUJALTE, M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, M. Jean-Elie PUCCI à M. Grégory PETITJEAN, Mme Carolle LEBRUN à M. Michel LOBACCARO, Mme Alexandra CANAL à Mme Charlotte MARC, M. Théo PANIZZI à M. Roger ROUX, Maire,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 17 septembre 2024

AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924_03-DE
Reçu le 03/10/2024



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

III – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE DE BEAULIEU-SUR-MER –
EXERCICE BUDGETAIRE 2024 – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION
COMPLEMENTAIRE

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s’adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget primitif principal de l’exercice 2024 ;
Vu la délibération municipale n°05 du 09 avril 2024 ;
Vu l’avis de la commission des finances du 16 septembre 2024 ;

Une subvention d’un montant de 150 000 € a été attribuée, par délibération municipale n°05 du 09 avril 2024, au Centre Communal d’Action Sociale de Beaulieu-sur-Mer.

Cet établissement doit voter à nouveau son budget primitif de l’exercice 2024 afin de se conformer aux observations de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Il convient, en raison des modifications budgétaires apportées au budget du CCAS de Beaulieu-sur-Mer, de verser une subvention complémentaire d’un montant de 121 000,00 €, ce qui portera pour l’année 2024, la subvention d’équilibre à 271 000,00€.

Monsieur le Maire et Madame Christiane VALLON, membres exécutifs du Conseil d’Administration du CCAS de Beaulieu-sur-Mer, ne doivent pas siéger et prendre part au vote de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L’UNANIMITE,

- APPROUVE le versement, pour l’exercice budgétaire 2024, au Centre Communal d’Action Sociale de Beaulieu-sur-Mer d’une subvention complémentaire d’un montant de 121 000,00 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l’ensemble des pièces liées à la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Roger ROUX